Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 23 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DAE 78 Subventions d'investissement (3.012.000 euros), conventions avec quinze organismes de recherche et avenant à une convention dans le cadre de l'appel à projets Emergence(s).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'investissement à des organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes et établissements ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère:

Article 1 : Une subvention d'investissement est attribuée aux organismes suivants :

- 210.000 euros à l'Université Paris 7 Denis Diderot, pour le compte du Laboratoire Histoire des Théories Linguistiques, UMR 7597, pour le projet « Oc/Oïl : textes, identité et contact de langues aux confins gallo-romans » dirigé par Maximilien Guérin ;
- 190.000 euros au CNRS Délégation Ile-de-France Ouest et Nord, pour le compte de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, UPR 841, pour le projet « Fragmenta Parisiensia. Pour une grammaire de la destruction des livres liturgiques » dirigé par Laura Albiero ;
- 200.000 euros au Conservatoire national des arts et métiers, pour le compte du Laboratoire Histoire des Technosciences en Société (HT2S), pour le projet « Ciels de Paris : imaginaires, savoirs, instruments, pratiques. Socio-histoire d'un objet protéiforme de 1914 à nos jours » dirigé par Catherine Radtka ;

- 210.000 euros à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, pour le compte du Laboratoire Savoirs et Pratiques du Moyen Âge au XIXe siècle, pour le projet « Nouvelle édition scientifique et numérique de la Correspondance d'Hector Berlioz » dirigé par Sabine Le Hir ;
- 170.000 euros à l'Université de Paris, pour le compte du Centre de recherches sur les liens sociaux, UMR 8070, pour le projet « Contribuer à la connaissance et à la reconnaissance du facteur professionnel dans la survenue des cancers de la vessie en partenariat avec un service d'urologie de l'AP-HP » dirigé par Zoé Rollin ;
- 180.000 euros à Sorbonne Université, pour le compte du Laboratoire de Physique Théorique de la Matière Condensée, UMR 7600, pour le projet « Nouveaux algorithmes pour systèmes fortement corrélés » dirigé par Laura Messio ;
- 210.000 euros à Sorbonne Université, pour le compte du Laboratoire Jean Perrin, UMR 8237, pour le projet « Biomimetic Emulsions to probe Tissue Mechanics in vitro and in vivo » dirigé par Léa-Laeticia Pontani ;
- 210.000 euros au CNRS Délégation Ile-de-France Meudon, pour le compte du Laboratoire Systèmes de Référence Temps-Espace, UMR 8630, pour le projet « Ultra-stable Laser using Milli-Kelvin Spectral Hole Burning » dirigé par Bess Fang-Sortais ;
- 210.000 euros à Sorbonne Université, pour le compte du Laboratoire d'informatique de Sorbonne Université, UMR 7606, pour le projet « Reactive systems, Linear logic and Semantics, towards an application to probabilistic programming » dirigé par Christine Tasson;
- 200.000 euros à Sorbonne Université, pour le compte du Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation, UMR 8001, pour le projet « Intelligence Artificielle : Comprendre et Apprendre » dirigé par Claire Boyer ;
- 200.000 euros à l'INSERM, pour le compte de l'Institut Cochin, pour le projet « The bone marrow vascular niche structural and molecular alteration in acute leukemiaVascular microenvironment in leukemia » dirigé par Diana Passaro ;
- 210.000 euros à l'Institut Pasteur, pour le projet « ESCRT-mediated membrane remodeling in Archaea » dirigé par Mart Krupovic ;
- 210.000 euros à l'Institut Curie, pour le compte de l'unité de recherche Génétique et Biologie du Développement, pour le projet « Cytokine function during development and homeostasis of intestinal epithelial cells » dirigé par Pedro Hernandez ;
- 210.000 euros à l'AP-HP, pour le compte du Laboratoire Forme et Croissance du Crâne, pour le projet « Phénotypage multimodal et modélisation pour le diagnostic et le suivi en chirurgie craniofaciale et en recherche craniofaciale » dirigé par Roman Khonsari ;
- 180.000 euros à l'INSERM, pour le compte de l'Institut Cochin, pour le projet « Antibiotic tolerance and persistence in bacterial colony » dirigé par Arnaud Gutierrez.
- Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 12.000 euros est attribuée au CNRS Délégation Ile-de-France Ouest et Nord, pour le compte du Centre de Recherche sociologiques et politiques de Paris, UMR 7217, pour le projet « Pour des sciences sociales des biens symboliques en acte(s) » dirigé par Séverine Sofio.

Article 4 : Madame la Maire est autorisée à signer l'avenant n°4 à la convention 2016 DDEEES 190 signée le 27 décembre 2016.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO